

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'un Consultant individuel Architecte Logiciel pour la Mise en œuvre et le Suivi des Projets de Conception et/ou de Refonte de Plateformes et Sites du CORAF

Date d'ouverture de l'appel : 08 juillet 2024

Date de clôture de l'appel : 22 juillet 2024

AMI N° 12-2024

Le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF) a été fondé en 1987. Le CORAF (www.coraf.org) regroupe actuellement les Systèmes Nationaux de Recherche Agricole (SNRA) de 23 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Verde, République Centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

La vision du CORAF mentionné dans son Plan stratégique 2018-2027 est un avenir où les populations et les communautés d'Afrique de l'Ouest et du Centre atteindront la sécurité alimentaire et nutritionnelle et seront prospères. Sa mission est de parvenir à une amélioration durable de la productivité, de la compétitivité et des marchés agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Le CORAF, un acteur majeur de la recherche agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre, reconnaît l'importance cruciale au savoir numérique dans la gestion des connaissances pour promouvoir le développement durable de l'agriculture dans la région. Il est engagé dans plusieurs initiatives visant à promouvoir la recherche et le développement agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Ces initiatives impliquent la mise en place, la refonte et la maintenance de plusieurs plateformes et sites web pour faciliter la diffusion des connaissances et des ressources dans le domaine agricole.

C'est dans ce contexte que le CORAF recherche un consultant individuel Architecte Logiciel pour assurer la mise en œuvre et le suivi des projets de conception et/ou de refonte de ces plateformes et sites.

Le Directeur Exécutif du CORAF invite les candidats ayant les qualifications requises indiquées dans les termes de références à exprimer leur intérêt pour cet appel.

Les candidats intéressés doivent soumettre une candidature indiquant qu'ils remplissent les conditions requises pour le poste concerné.

La sélection se fera sur la base des règles contenues dans le manuel des procédures administratives, financières et comptables du CORAF.

Les dossiers de candidature comprendront une (i) une lettre de manifestation d'intérêts (ii) un Curriculum Vitae détaillé (+diplômes et justificatifs de services similaires).

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès du Secrétariat Exécutif du CORAF via a.nadinga@coraf.org en mettant en copie : procurement@coraf.org.

Les manifestations d'intérêts doivent être soumises par e-mail à l'adresse ci-après : procurement@coraf.org au plus tard le **22 juillet 2024 à 17h00 GMT**.

**Le Directeur Exécutif p.i.
Dr Alioune FALL**

Termes de Références

Recrutement d'un Consultant Individuel Architecte Logiciel pour la Mise en œuvre et le Suivi des Projets de Conception et/ou de Refonte de Plateformes et Sites du CORAF

1. Contexte

Le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF) a été fondé en 1987. Le CORAF (www.coraf.org) regroupe actuellement les Systèmes Nationaux de Recherche Agricole (SNRA) de 23 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Verde, République Centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

La vision du CORAF mentionné dans son Plan stratégique 2018-2027 est un avenir où les populations et les communautés d'Afrique de l'Ouest et du Centre atteindront la sécurité alimentaire et nutritionnelle et seront prospères. Sa mission est de parvenir à une amélioration durable de la productivité, de la compétitivité et des marchés agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Le CORAF, un acteur majeur de la recherche agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre, reconnaît l'importance cruciale au savoir numérique dans la gestion des connaissances pour promouvoir le développement durable de l'agriculture dans la région. Il est engagé dans plusieurs initiatives visant à promouvoir la recherche et le développement agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Ces initiatives impliquent la mise en place, la refonte et la maintenance de plusieurs plateformes et sites web pour faciliter la diffusion des connaissances et des ressources dans le domaine agricole.

Dans ce contexte, le CORAF recherche un consultant Architecte Logiciel pour assurer la mise en œuvre et le suivi des projets de conception et/ou de refonte de ces plateformes et sites.

2. Objectif de la Consultation

L'objectif principal de cette consultation est de recruter un consultant possédant une expertise solide en architecture logicielle pour assurer la qualité, la fiabilité et la performance

des solutions technologiques développées par le CORAF. Le consultant contribuera ainsi à l'amélioration continue des plateformes et sites web de l'organisation.

3. Responsabilités et Tâches

Pour atteindre cet objectif, le consultant sera chargé de plusieurs responsabilités et tâches clés, notamment :

- Analyser les besoins des utilisateurs et les exigences fonctionnelles des différents projets de conception et/ou de refonte de plateformes et sites.
- Concevoir l'architecture logicielle des solutions en collaboration avec les équipes techniques et les parties prenantes concernées.
- Concevoir et mettre en place la plateforme d'intégration continue pour une mise à jour de toutes les plateformes Web.
- Participer activement au développement des fonctionnalités et des modules nécessaires, en utilisant les meilleures pratiques en matière de développement logiciel.
- Superviser la mise en œuvre des projets, en assurant le respect des standards de qualité, des délais et des budgets.
- Concevoir et développer des plateformes et sites web en utilisant les langages de programmation et les Framework appropriés.
- Assurer le suivi et la coordination des activités de développement, en veillant à la cohérence et à l'intégration des différentes composantes des plateformes et sites.
- Organiser et conduire des séances de formation et de sensibilisation pour les utilisateurs finaux et les administrateurs des plateformes et sites.
- Assurer la maintenance préventive et corrective des plateformes et sites web du CORAF, en garantissant leur bon fonctionnement, leur sécurité et leur évolutivité.
- Assurer une veille technologique régulière pour identifier les opportunités d'amélioration et d'innovation dans le domaine de l'architecture logicielle.

4. Livrables attendus

Les livrables attendus du consultant sont entre autres :

- Analyses des besoins et spécifications fonctionnelles détaillées pour chaque projet de conception ou de refonte de plateformes et sites.
- Schémas architecturaux et documents d'architecture décrivant clairement l'architecture logicielle proposée, y compris les choix technologiques et les normes de développement.
- Revue des codes source, des fonctionnalités et modules développés, accompagné de documentation technique exhaustive.
- Mise en place d'un système d'intégration et de mise à jour continu CI/CD

- Rapports réguliers sur l'avancement des projets, assurant le respect des standards de qualité, des délais et des budgets.
- Plateformes et sites web développés et déployés conformément aux spécifications et exigences définies.
- Matériel de formation préparé et sessions de formation organisées avec succès pour les utilisateurs finaux et les administrateurs.
- Rapports de maintenance préventive et corrective décrivant les activités effectuées pour garantir le bon fonctionnement, la sécurité et l'évolutivité des plateformes et sites.
- Rapports de veille technologique présentant les dernières tendances, outils et pratiques dans le domaine de l'architecture logicielle, avec des recommandations pour leur intégration future dans les projets du CORAF.

5. Profil Requis

Le consultant idéal possédera les qualifications et compétences suivantes :

- Master en informatique avec une spécialisation en développement ou génie logiciel ou équivalent.
- Expérience avérée en tant qu'Architecte Logiciel, avec une spécialisation dans le développement de plateformes Web et logicielle.
- Maîtrise des méthodologies de développement logiciel, des langages de programmation, et des framweork Laravel, et Javascript
- Excellente maitrise de l'intégration continue et des plateformes suivantes : Chef, Jenkins, Ansible
- Expérience dans la conception de bases de données et la modélisation de données
- Connaissance approfondie du processus de développement logiciel et des technologies correspondantes
- Excellente compréhension des modèles de conception et des styles architecturaux
- Connaissance approfondie de l'exploitation et de la conception de développement de logiciels agiles
- Expertise avec les systèmes de gestion de contenu
- Excellentes compétences en gestion de projet et en encadrement d'équipes multidisciplinaires.
- Capacité à communiquer efficacement avec les différents acteurs impliqués dans les projets.
- Connaissance des bonnes pratiques en matière de sécurité informatique et de protection des données.
- Expérience dans le domaine du développement agricole ou rural en Afrique serait un atout.

6. Durée et Lieu de la Consultation

Le temps alloué à la mission est de cinquante (50) Hommes/Jours et établi sur une période calendaire de 5 mois jusqu'en décembre 2024, avec possibilité de renouvellement ou d'augmentation du nombre de jours en fonction des besoins.

Pour chaque commande spécifique de service, le consultant fera une proposition financière sur la base des activités/taches demandées. Cette proposition sera évaluée et approuvée par le CORAF suivant le nombre de jours et le taux d'honoraire retenus. Seuls les jours effectivement prestés seront payés et déduits du temps alloué.

Le travail peut être réalisé sur place au siège du CORAF ou à distance, selon les besoins de l'organisation.

7. Soumission des Candidatures

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leur CV détaillé, accompagné d'une lettre de motivation expliquant leur intérêt pour la consultation et comment leur expérience répond aux exigences du poste, à procurement@coraf.org au plus tard le **22 juillet 2024 à 17h00 GMT**.

Seule la candidature retenue sera contactée pour la suite du processus de sélection.

8. Autres dispositions

Le CORAF se réserve le droit de relancer l'appel à manifestation d'intérêt au cas où les candidatures reçues ne lui auraient pas donné satisfaction.

FRAUDES, CORRUPTION, CONFLITS D'INTERET, EXPLOITATION, ABUS SEXUEL ET HARCELEMENT SEXUEL

Fraudes, corruption : les soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent observer, lors de la passation et de l'exécution des contrats les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. En particulier, ils doivent éviter tout acte de corruption et toutes manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives dans le but d'octroyer ou d'obtenir un marché passé par le CORAF. Tout comportement déviant fera l'objet de sanctions appropriées (annulation du marché, exclusion des marchés futurs passés par le CORAF, licenciement du personnel du CORAF coupable de ces actes.

Conflits d'intérêts : Les règles du CORAF exigent que toute entreprise qui participe à une procédure de passation de marchés ne se trouve pas en situation de conflits d'intérêts. Deux cas de figure peuvent être envisagés :

- L'entreprise fournit des biens, des travaux ou des services (autres que des services de consultants) qui font suite ou sont directement liés aux services de conseil pour la préparation ou l'exécution d'un projet qu'elle a fourni ou qu'une entreprise qui lui est affiliée a fournis ;

- *L'entreprise (son personnel y compris) entretient une proche relation d'affaires ou familiale avec un membre du personnel du CORAF : i) qui intervient directement ou indirectement dans la préparation du dossier d'appel d'offres ou des spécifications du marché, et/ou dans le processus d'évaluation pour ledit marché ; ou ii) qui pourrait intervenir dans l'exécution ou la supervision de ce même marché.*

*L'expression « **Exploitation et Abus Sexuels (EAS)** » englobe les significations ci-après :*

- *L'« **Exploitation Sexuelle** » (ES), définie comme le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, incluant, mais sans y être limité, le fait de profiter monétairement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne;*
- *Les « **Abus Sexuels** » (AS), définis comme toute intrusion physique ou menace d'intrusion physique de nature sexuelle, soit par force ou sous des conditions inégales ou par coercition ;*
- *Le « **Harcèlement Sexuel** » (HS) est défini comme toute avance sexuelle importune, toute demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle par le personnel de l'Entrepreneur à l'égard d'autres personnels de l'Entrepreneur ou du Maître d'Ouvrage ;*

Toute entreprise qui s'avérerait être en situation de conflit d'intérêts ou d'exploitation, d'abus ou d'harcèlement sexuel ne pourra obtenir un marché du CORAF.

(Fin du document)